

La Défense, le 09 septembre 2016



Madame Cécile AVEZARD
Direction des
Ressources Humaines

Objet : Dialogue social et ITPE

Réf : HL-DV/2016/34

Madame la Directrice des Ressources Humaines,

Je souhaite attirer à nouveau votre attention sur le dialogue social dans nos ministères.

Cette nouvelle interpellation de notre part résulte directement de la gestion que vos services font du dossier des évolutions statutaires relatives au corps des Ingénieurs des Travaux Publics de l'État (ITPE).

En préalable, nous voudrions vous rappeler que nous avons accueilli avec espoir la démarche engagée en matière d'amélioration de la qualité du dialogue social. Nous avons apporté notre contribution en signalant au mois de mars 2016, cette anomalie historique qui consiste à n'associer à votre réflexion que les représentants du personnel élus à la CAP des ITPE.

Il est tout à fait paradoxal, quand on affiche le souhait d'un dialogue social « de qualité » donc a minima impartial, d'imposer à vos partenaires sociaux une situation telle que celle que nous avons eu à connaître lors de la réunion organisée par le ministère en charge de la fonction publique, le 20 juillet dernier.

Au cours de cette réunion ayant pour objet la présentation du dispositif de mise en œuvre du PPCR à six corps d'ingénieurs de l'État, ont, en effet, été révélées des discussions avancées entre les ministres et le syndicat FO sur un projet d'évolution statutaire, évoquant une nouvelle grille indiciaire qui serait plafonnée à un indice brut sommital HEB, et non HEA, pour le corps des ITPE.

Nous exigeons de disposer, à l'instar de nos camarades de FO, de toutes les informations et documentations relatives à ce dossier, et ce, dans les meilleurs délais.

Bien sûr, FO en tant que syndicat représentatif au sein de la commission administrative paritaire du corps des ITPE, est légitime pour être consultée.

L'idéal serait, au demeurant, que cette tâche soit menée avec l'impartialité qui honorerait la perception, par les ingénieurs concernés, d'une gestion individuelle équitable, portée par une fonction publique en quête d'efficacité et au service de tous. Car, a contrario, la partialité entraîne les désillusions et l'amointrissement des performances collectives.

Mais vous savez par ailleurs que les questions statutaires relèvent du Comité Technique Ministériel (CTM) en ce qu'elles portent en elles la traduction des orientations générales de la gestion des ressources humaines dans la fonction publique.

Le cadre statutaire et ses évolutions font partie des sujets sensibles qui exigent transparence et débats. Ils ne sont jamais sans incidences sur les autres catégories de personnels, dans un paysage statutaire en mouvement. Au demeurant, les discussions évoquées lors de ladite réunion s'inscrivent dans le contexte de la suite des assises des corps d'ingénieurs, qui ne concernent pas que les ITPE. Ce cavalier seul, après une réunion indigente sur les suites des assises organisées à votre niveau mais en votre absence, nous laisse perplexes.

Les textes organisant le dialogue social, établissant les règles de la représentativité dans la fonction publique, la loi du 5 juillet 2010 et les décrets de 2011 précisent les rôles et obligations de chacun. Des instructions complètent et approfondissent le sujet y compris pour nos ministères, notamment celle du 16 juin 2015 signée par Mesdames les ministres Royal et Pinel.

Les Comités Techniques (CT) et les Commissions Administratives Paritaires (CAP) n'ont pas le même rôle. Si le fait corporatiste est parfois très marqué au sein des CAP, il doit être dépassé au niveau des CT et la pression d'organisations syndicales corporatistes ne doit pas occulter les obligations vis-à-vis des autres organisations syndicales représentatives.

Pour mesurer la représentativité, une seule mesure est reconnue : c'est celle issue du résultat des élections au CTM. En 2014, une nouvelle représentativité a été établie. La CFDT fait partie des 6 organisations syndicales représentatives du ministère.

Nous sommes structurés en syndicats et sections syndicales ouvertes à tous sans discrimination de corps, de sexe et d'origine. Cette structuration nous rend particulièrement sensible à ce que nous ressentons comme des entraves à notre parole. Nous demandons à être consultés et écoutés sur tous les dossiers, dès lors que leur portée dépasse le strict cadre de compétence des CAP. L'évolution statutaire d'un corps fait partie de ces dossiers.

Le fait que les discussions et éventuels arbitrages des ministres s'inscrivent dans un processus de mobilisation de certains syndicats et personnels ne dispense aucunement d'une information homogène de toutes les organisations syndicales.

Sur le fond du dossier, les ingénieurs des TPE notent l'efficacité toute relative du portage, par une seule et unique formation syndicale, de leurs revendications corporatistes auprès du Ministère de la Fonction Publique, qui s'est empressé de proposer un projet de décret commun à six corps d'ingénieurs de l'État, plus conforme aux valeurs progressistes portées par la CFDT.

Nous continuerons à défendre les intérêts de tous les ingénieurs et non pas ceux des uns contre ceux des autres, ce que votre propre gestion du dialogue social, malheureusement, encourage. Pour combien de temps encore ? C'est la question que nous vous posons et tous les ingénieurs, pas seulement les ITPE, et au-delà, tous les personnels de nos ministères, attendent désormais votre réponse sur un sujet qui mine depuis longtemps la qualité des relations intra-corps, mais aussi celles entre les ingénieurs et leurs homologues administratifs, et qui de plus, détériore la qualité de vie au travail dans les services, par ses incidences sur les relations hiérarchiques.

Je vous remercie de m'indiquer au plus vite quelles sont les décisions que vous allez prendre pour le suivi de ce dossier. Nous sollicitons un entretien sur ce sujet. La mise à disposition de tous les éléments du dossier statutaire des ITPE (courrier ministre, projet de statut, de grilles etc.) constitue un préalable à notre appréciation de votre détermination.

Au-delà du sujet du corporatisme exacerbé, nous espérons des évolutions positives sur la prise en charge du dialogue social. Est-il possible d'entrer avec vous et vos services dans une nouvelle étape de relations sociales respectueuses des uns et des autres ? Est-il possible de s'engager en faveur d'un dialogue social partagé, transparent et productif de débats utiles comme d'avis éclairés ? Lors de notre rencontre avec madame la Secrétaire Générale nouvellement nommée, nous avons eu le sentiment qu'elle souhaitait une orientation en ce sens.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez croire, Madame la Directrice, à l'assurance de ma considération respectueuse.

La Secrétaire générale de l'UFETAM CFDT



Véronique Thys